

Séance du 26 Mai 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Jeambrun à M. le Maire ; Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :AFFAIRES FONCIERES - Fêtes Traditionnelles - Corso - Avenant 2005 à la convention de mise à disposition du local des chars au profit de diverses associations devant participer au Corso des Fêtes de Bayonne.

M. ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis quelques années, la Commune de Bayonne met à disposition de diverses associations ou personnes, dans le cadre de l'animation des fêtes traditionnelles de Bayonne, un local aux fins d'offrir aux dites associations un endroit où confectionner les chars devant participer au Corso des Fêtes de Bayonne.

Le local sis mis à disposition se situe dans une partie de l'immeuble cadastré AO 6, avenue de la division Leclerc, l'autre partie du local abritant le service Logistique.

Cette convention est établie chaque année, pour une période de cinq mois à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 août, le renouvellement devant faire l'objet d'une autorisation expresse.

Il convient en conséquence, d'établir ladite convention pour l'année 2005 au bénéfice des associations suivantes :

LES AMIS DE MOUGUERRE

représentée par Madame SIMAO

BALLETS BAYONNAIS

représentée par Monsieur Christophe TRECU

CLUB LEO LAGRANGE

représentée par Monsieur René DAUGA

ENTENTE CASTILLON

représentée par Monsieur André HUGUES

ASSOCIATION POUR LA DIVULGATION DE LA CULTURE PORTUGAISE

représentée Monsieur Oscar de OLIVEIRA

ASSOCIATION PISTONS ET CRAMPONS

ASSOCIATION PARALYSES DE France

représentée par Monsieur Ferdinand ECHAVE

ASSOCIATION EUSKALDUN BURUAK

représentée par Monsieur Franck LAUFERON

ASSOCIATION FETE ANIMATION

représentée par Monsieur Pierre DUHALDE

CLUB POTTOROAK

représentée par Monsieur Jean-Louis ETCHETO

PENA BAIONA

représentée par Monsieur Francis GASTAMBIDE

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec les Présidents des associations concernées, les différents contrats de mise à disposition sur la base de la convention type ci-annexée.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.